

PERSONNES À CHARGE AU FOYER (ASCENDANTS OU DESCENDANTS)

(en cas d'erreur, reporter les personnes figurant sur le livret de famille et joindre une copie avec éventuellement un certificat de scolarité)

NOM	PRÉNOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE

PHOTOCOPIES DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (cochez les pièces jointes à votre dossier)

- ☐ Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du foyer.
- ☐ **Attention !** si les ressources au moment du calcul du quotient sont différentes de l'avis d'imposition, fournir en complément tous les justificatifs de la situation actuelle sur les 3 derniers mois (ressources conjoint(e), bulletins de salaire, France travail - attestation paiement 12 mois ou attestation de situation, CAF, indemnités journalières ...). Pour les personnes hébergées sans ressources, fournir les ressources de l'hébergeur.
- ☐ Copie d'une quittance de loyer ou facture téléphone fixe de moins de 3 mois ou avis d'imposition locale 2026 (taxe foncière), attestant de votre domiciliation dans la commune.
- ☐ Attestation récente de votre employeur justifiant que vous travaillez sur la commune de Chevilly-Larue, si vous n'y êtes pas domicilié.
- ☐ Livret de famille et certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans en cas d'erreur sur l'avis d'imposition ou en cas de naissance.

REMARQUE

Situation exceptionnelle visée par l'article 4 de l'annexe à la délibération municipale : en cas de licenciement, de maladie avec suspension de revenus, de décès d'un membre du foyer apporteur de revenu, d'abandon du domicile par un conjoint, le quotient familial ne pouvant exceptionnellement être calculé sur les éléments de l'avis d'imposition N-1, le représentant légal du foyer devra se présenter en mairie muni des attestations nécessaires, soit l'avis d'imposition N-1 et les attestations des modifications survenues énumérées dans la délibération (lettre de licenciement et France Travail, attestation médicale, bulletins de salaires, acte de décès, main courante d'abandon du domicile du conjoint).

Je soussigné(e) _____

certifie que les renseignements fournis sont exacts et les copies conformes aux originaux.

À Chevilly-Larue, le _____ Signature(s)

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Partie réservée au service : ne rien inscrire ci-dessous

Date de saisie du dossier _____

Dossier incomplet renvoyé le _____

Agent en charge du dossier _____

RESSOURCES SUR AVIS D'IMPOSITION 2026		
	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Traitements, salaires, rémunérations assimilées		
Autres revenus imposables		
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers		
Pensions invalidité, retraite		
RSA		
Bénéfices des professions industrielles commerciales et artisanales (BIC)		
Bénéfices des professions non commerciales (BNC) et revenus assimilés		
Revenus fonciers		
Pension alimentaire perçue		
Indemnités journalières		
France Travail		
Autres		
A) TOTAL DES RESSOURCES		

DÉDUCTION DES REVENUS SUR AVIS D'IMPOSITION 2026		
	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Pensions alimentaires versées aux ascendants ou descendants		
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers		
Bénéfices des professions industrielles, commerciales et artisanales (BIC)		
Bénéfices des professions non commerciales (BNC) et revenus assimilés		
Autres		
B) TOTAL DES DÉDUCTIONS		
C) TOTAL DES RESSOURCES APRÈS DÉDUCTIONS ÉVENTUELLES (soit A-B)		
Nombre de personnes à charge au foyer d'après la situation de l'avis d'imposition 2026		
QUOTIENT FAMILIAL CALCULÉ		
TRANCHE DE QUOTIENT (DE 1 À 7)		

☐

Non présentation des pièces nécessaires au calcul du quotient familial et absence d'affectation à une tranche du quotient communal (à cocher)